

TÉLÉVISION Sur Alsace 20

Arcelor-Mittal, deuxième épisode

Le réalisateur Jean-Claude Poirson a suivi pendant trois ans la lutte des ArcelorMittal à Florange. Dans ce deuxième épisode, on retrouve Edouard Martin et Catherine Trautmann.



Jean-Claude Poirson. PHOTO DNA - LAURENT RÉA

« **AUJOURD'HUI LES PORTES** du parlement se sont ouvertes, même si Madame Trautmann nous dit qu'elles n'ont jamais été fermées », se félicite Edouard Martin, entouré de syndicalistes, face à l'eurodéputée et élue strasbourgeoise, dans une scène prémonitrice filmée par Jean-Claude Poirson en juin 2012. On revoit ensuite Catherine Trautmann en Lorraine aux côtés des ouvriers, de même que l'eurodéputée EELV Sandrine Bélier.

Un 90 minutes annoncé pour février 2015

Ces images sont à voir dans *Florange, les damnés de l'acier*, diffusé ce week-end sur Alsace 20 et qui fait suite à *ArcelorMittal, à la vie ou à la mort*.

Jean-Claude Poirson, documentariste strasbourgeois, a filmé avec sa boîte de production Human Doors la lutte des ouvriers d'ArcelorMittal, se rendant une centaine de fois à Hayange-Florange, les accompagnant à Paris et Strasbourg. Là où le premier épisode suivait quatre mois d'une lutte intense, on assiste ici à l'épilogue du combat, la fin de l'espoir, lorsque le 30 novembre 2012, le Premier ministre de l'époque Jean-Marc Ayrault annonce qu'un accord a été trouvé avec Lakshmi Mittal, accord que l'industriel dénonce six jours plus tard. Les municipales puis les européennes passent par là, le Front national emporte les élections à Hayange et Edouard Martin décroche le seul siège PS de la circonscrip-

tion du grand Est au Parlement européen. De la petite cuisine interne qui l'a propulsé tête de liste, on ne voit rien. « Je voulais que le film dure dans le temps », justifie Jean-Claude Poirson. De ce qui a décidé Edouard Martin à se lancer en politique, on ne voit pas grand chose non plus.

Alors qu'il était beaucoup au centre du premier épisode, et même s'il occupe encore pas mal de place, ce deuxième film s'attache davantage à d'autres ouvriers qui ont incarné la lutte. Le parti pris reste le même, pas de commentaires, des plans serrés sur les protagonistes filmés avec beaucoup d'empathie.

Si tous ont conservé un emploi, bien que les hauts fourneaux aient été éteints, les intérimaires et les sous-traitants, eux, se sont retrouvés sur le carreau. Le dénouement est amer.

Jean-Claude Poirson prépare un 90 minutes à partir des deux épisodes déjà réalisés, en y ajoutant des séquences inédites. Une sortie en salle est prévue en février 2015.

M. A.-S.

► Aujourd'hui à 11h, 16h et 20h, demain à 12h et 22h, sur Alsace 20.

STRASBOURG Visite de Louis Schweitzer

1,3 milliard pour l'Alsace au titre des Investissements d'avenir

Le commissaire général à l'investissement, Louis Schweitzer, a dialogué hier avec les grands décideurs politiques et universitaires avant de visiter l'institut de science et d'ingénierie supramoléculaires.

Il est venu « s'assurer que les Investissements d'avenir se mettent en œuvre. » 1,3 milliard d'euros pour 85 projets, voilà qui vaut le déplacement. Louis Schweitzer n'a pas été déçu par le « très bon élève » qu'est l'Alsace. Il a notamment été question de l'institut hospitalo-universitaire (IHU) du P^r Marescaux, alliance exemplaire sur la forme du privé avec le public et, sur le fond, projet qui « fait rêver. »

Destinés à aider le savoir et l'innovation, les Investissements d'avenir se matérialisent dans la région pour une bonne part au travers de contrats pour les entreprises et le bâtiment, a souligné le président de la Région, Philippe Richert.

L'exemple de EASE

Cet « argent qui fait des petits », selon la formule de Louis Schweitzer, va à un autre chantier mis en exergue, dont le lancement protocolaire a lieu aujourd'hui à Illkirch : la construction d'une école appliquée formant, dans les conditions réelles d'une usine pharmaceutique, aux métiers en milieu stérile. Baptisé EASE (European aseptic and sterile environment training center), ce projet est porté par l'Université de Strasbourg et le pôle Alsace BioValley, pour un montant total de 27 millions

d'euros. Cas unique d'usine-école en France proposant une telle formation en salle dite blanche, EASE a bénéficié de 8 millions d'euros des Investissements d'avenir. Les travaux ont débuté le mois dernier pour une mise en service envisagée en 2016. Grâce à la précieuse collaboration avec les collectivités locales dont se prévaut Louis Schweitzer, la Région et la communauté urbaine de Strasbourg mettent chacune 4 millions au pot, et le FEDER européen autant. Le reste, toujours en vertu de l'effet levier revendiqué, est apporté par le privé, les industriels étant très intéressés par ce type de compétences.

Cette usine devrait fonctionner sur le principe d'une formation en alternance (DNA du 9 juin 2012), se développer sur 4 000 m² (DNA du 23 novembre 2013) et recevra quelque 4 000 stagiaires par an (DNA du 28 juin 2014).

Implantée sur le campus universitaire d'Illkirch, EASE servira prioritairement les industries de santé, mais aussi la chimie fine ou l'agroalimentaire, les métiers préparés allant de l'agent de nettoyage au pharmacien industriel.

Les élèves en alternance pourront d'ailleurs être accueillis dans une résidence offrant un hébergement adapté au rythme des études. D'un coût de 10 millions d'euros, cet hébergement est lui aussi financé par les Investissements d'avenir, à hauteur de 40 %. Le reste est supporté par un emprunt contracté par le Centre régional des œuvres universitaires et sociales de Strasbourg (CROUS).

DIR

QUALITÉ DE L'AIR Combustion de biomasse

De l'âtre au poumon

Rien de plus agréable qu'un bon feu dans une cheminée. Sauf à y regarder d'un peu plus près sous l'angle de la pollution. La combustion de biomasse génère des particules fines néfastes pour la santé. Ses effets font l'objet d'un projet européen de recherche : Biocombust.

Le bois énergie, c'est renouvelable et a priori local. Son empreinte carbone est neutre. Il offre de nouveaux débouchés à la filière bois. Il est économique, surtout quand le prix du pétrole est au plus haut. Rien d'étonnant dès lors au développement du chauffage au bois, que ce soit dans les circuits de chaleur urbaine ou chez les particuliers.

L'aubaine a toutefois son revers de médaille : une combustion non maîtrisée de biomasse a des effets négatifs sur la santé. « À masse égale, un feu de forêt est plus nocif que les émissions du trafic ou des usines » a rappelé Joseph Kleinpeter, directeur de l'ASPA, association de surveillance de la pollution atmosphérique en Alsace, lors de la présentation, la semaine dernière à Fribourg-en-Brigau, du rapport d'étape de Biocombust.

Le miscanthus moins polluant

Ce projet européen (interreg IV) de recherche interdisciplinaire réunit des laboratoires français, suisses, et allemands* et étudie les propriétés physiques et chimiques des particules émises lors de la combustion de biomasse selon les espèces brû-



Non maîtrisée, la combustion de biomasse privilégiée pour lutter contre le réchauffement climatique et la dépendance énergétique, dégrade la qualité de l'air.

PHOTO ARCHIVES DNA

lées (hêtre, résineux, miscanthus, paille,...) et la forme (copeaux, granulés, bûches,...) avant d'en analyser les effets sur la santé et l'environnement. Le projet travaille également sur la valorisation des cendres de fumée récupérées dans les filtres dans la production de ciment. Lancé en janvier 2013, le programme Biocombust doit

donner des pistes pour une utilisation responsable de la biomasse dans le Rhin supérieur où il n'est pas rare de voir la pollution aux particules fines dépasser les seuils jusque dans les vallées, et pas seulement à cause du trafic ou de l'industrie.

Les premiers résultats montrent une grande diversité de résidus de combustion selon les essences. Outre le carbone et l'eau, « la biomasse contient des métaux, indique le Pr Reto Gieré, porteur du projet. Du calcium, du magnésium, du fer... Et ces composés non organiques génèrent chacun des émissions différentes dont les effets doivent être étudiés ». Il s'avère que la cytotoxicité des cendres volantes du bois est similaire à celle du diesel, c'est-à-dire très élevée. Le miscanthus en revanche présente de meilleurs résultats sans pour autant être inoffensif. Côté génotoxicité, le bois s'en sort mieux que le diesel mais les particules fines n'en restent pas moins cancérigènes.

Les filtres, efficaces mais trop coûteux pour les particuliers

Dans les chaufferies collectives ou industrielles, les particules fines issues de la combustion de biomasse sont filtrées à 90 %. Le vrai problème, c'est le chauffage au bois des particuliers qu'il est très coûteux d'équiper de filtres. Pour réduire les émissions de particules fines, le Pr Gwenaëlle Trouvé, du laboratoire Gestion des risques et environnement de l'université de Haute-Alsace donne quelques conseils : « Éviter les foyers ouverts. Installer des inserts dans les cheminées. Privilégier le hêtre ou le charme, du bois dur, bien

stocké, bien sec. Éviter les résineux ; surtout pas d'épicéas et encore moins des palettes. Le mieux, ce sont les équipements labellisés Flamme verte 5 étoiles et plus particulièrement les poêles à pellets. Le combustible y est de qualité constante et la combustion se fait en continu ».

SIMONE WEHRUNG

► *Les partenaires : ASPA, Deutscher Wetterdienst (centre d'étude sanitaire de l'air), l'université Albert-Ludwig et l'hôpital universitaire de Fribourg-en-Brigau, l'UHA (laboratoires de Gestion des risques et environnement et Modélisation, intelligence, processus), Institut de chimie Max-Planck de Mayence et Holcim (Suisse).

Paris : adieu aux feux de cheminée

Les feux de cheminée seront interdits dès le 1^{er} janvier à Paris et dans sa région. Les autorités veulent réduire l'émission de particules fines dans l'air, de plus en plus lourde de conséquences pour la santé des Parisiens, mais leur décision a provoqué un tollé. En Ile-de-France, il y a « 100 000 cheminées (à foyer ouvert), responsables de 25 % des émissions de particules fines, soit autant que les voitures ».

Des statistiques contestées par le président de France Bois forêt, Laurent Denormandie, qui critique la décision d'interdiction, prise à l'initiative des « élus écologistes de la région ».

Cette décision va affecter plusieurs métiers, dont les ramoneurs.

SOCIÉTÉ Solidarité

Un « Handi-pacte » pour la fonction publique en Alsace

Le préfet de région, Stéphane Bouillon, a installé jeudi le comité des employeurs publics. Cette instance doit permettre de développer l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

RÉUNI À STRASBOURG, le comité des employeurs publics a signé solennellement un « pacte pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique » en Alsace.

La discrétion de certains fonctionnaires

Ce comité réunit les principales administrations de l'État, les représentants des principales collectivités locales et des structures hospitalières de la région. En effet, les trois fonctions publiques – d'État, territoriale et hospitalière – sont tenues au respect de la



Le taux d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique en Alsace est de 5,49 %. L'objectif fixé par la loi est de 6 %. PHOTO ARCHIVES DNA

loi du 11 février 2005 : elle leur fixe un objectif d'emploi de personnes handicapées de 6 % de leurs effectifs. On n'y est pas en Alsace, même si ce taux (5,49 %) est meilleur que la moyenne nationale (4,75 %). La fonction publique hospitalière est la « meilleure élève », avec

5,63 %, contre 5,52 % pour la fonction publique territoriale et 4,05 % pour la fonction publique d'État. Le document signé jeudi dernier voudrait stimuler cet engagement qui s'inscrit dans la démarche dite « Handi-pacte ». Il s'agit d'un partenariat entre les employeurs publics

et le fonds d'insertion pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Ses objectifs sont de favoriser l'emploi des personnes handicapées, mais aussi d'aider aux reconversions professionnelles pour raison de santé en utilisant tous les outils disponibles. Le souci est aussi de peaufiner la connaissance statistique sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique – approche parfois compliquée par la discrétion de certains fonctionnaires qui craignent d'être ainsi étiquetés.

Le « Handi-pacte » est signé pour une durée de trois ans, renouvelable. Un site dédié (*) et un observatoire régional permettront d'en découvrir les ressources et d'en suivre les progrès. ■

JACQUES FORTIER

► www.handipacte-alsace.fr